

# Limitation d'accès au centre historique pendant le festival

## « Pass Festival 2019 », des démarches simplifiées pour les habitants

Le Pass Festival est remis pour chaque véhicule de personnes résidant ou travaillant en intra-muros. Il permet de passer les filtrages pendant la période de limitation d'accès, **soit du 3 au 28 juillet, de 12h à 2h du matin. En revanche, il ne donne pas accès aux rues de la république et Jean-Henri Fabre qui seront fermées.**

Le macaron est à coller sur le pare-brise de votre véhicule côté conducteur pour toute la durée du Festival. Il doit être parfaitement visible pour les agents des points de filtrage.

Si vous ne l'avez pas encore reçu, vous pouvez retirer votre Pass Résident à la Mairie Annexe, 12 Place des Carmes, du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Vous pouvez également adresser par mail [residents.festival@mairie-avignon.com](mailto:residents.festival@mairie-avignon.com) votre demande avec les documents suivants :

### Personnes résidentes

- Justificatif de domicile
- Carte grise au nom du demandeur
- Pièce d'identité

### Personnes travaillant

- Kbis ou attestation de l'employeur
- Adresse de l'employeur en intramuros
- Carte grise au nom du demandeur
- Justificatif d'emplacement de stationnement



## Activités d'hébergement et accès exceptionnel au centre-ville

Une autorisation sera accordée aux clients des hôtels et chambres d'hôte, sur présentation de la réservation aux agents de filtrage.

Pour les cas exceptionnels nécessitant une entrée ponctuelle, vous avez la possibilité d'obtenir par mail et sur demande justifiée un PASS ROUGE électronique pour un jour donné. Faites votre demande à l'adresse mail suivante : [professionnels.festival@mairie-avignon.com](mailto:professionnels.festival@mairie-avignon.com) Joindre à votre mail les documents suivants :

- Document justifiant la nécessité d'intervenir en intramuros, contrat, convocation...
- Pièce d'identité ou Kbis
- Carte grise au nom du demandeur ou de l'employeur.

L'accès au parking des Halles sera autorisé uniquement aux abonnés et/ou prépaiement.

Pour toute information complémentaire ou cas exceptionnel (rendez-vous médical, personnes à mobilité réduite munies d'une carte PMR européenne...) un pass rouge pourra vous être attribué en formulant votre demande à l'adresse [professionnels.festival@mairie-avignon.com](mailto:professionnels.festival@mairie-avignon.com).



### Adaptez votre vitesse

Rappelons-nous, le centre historique est un lieu de partage classé en zone de rencontre toute l'année. Dès l'entrée des remparts, la vitesse est limitée à 20 km/h, le piéton est prioritaire. Le double sens cyclable est également la règle, comme le prévoit le code de la route. Conducteurs, ne soyez donc pas surpris, adaptez votre vitesse... et encore plus que jamais durant la période de très forte affluence du Festival.

### À pied ou à vélo, c'est plus simple !

Avignon met tout en œuvre pour favoriser les modes doux de déplacement. Ce sont les mieux adaptés à notre ville. Les voies vertes se développent, les bandes cyclables s'élargissent, certaines places de la ville sont rendues aux piétons, les obstacles (mobilier urbain) sont retirés des trottoirs.



### Plus de 3500 places gratuites pour les visiteurs

Parkings des Italiens, Piot, Fabrica, Amandier et nouvellement Carrefour-Courtine, ce sont plus de 3500 places gratuites de stationnement qui accueillent les visiteurs en périphérie de la ville. Des bus/navettes gratuits sont mis à la disposition des automobilistes qui y stationnent (plus d'infos sur [tca.fr](http://tca.fr)). Également, 2 parkings pour les motos sont aménagés à proximité des portes Saint Lazare et Saint Dominique.



# PLAN P+R EN JOURNÉE

DU 4 AU 28 JUILLET 2019 - JUSQU'À 21H ENVIRON



Les fréquences sont données à titre indicatif. Plus de détails sur tcra.fr



# PLAN P+R EN SOIRÉE

DU 4 AU 28 JUILLET 2019 - DE 21H À 1H DU MATIN ENVIRON



Les fréquences sont données à titre indicatif. Plus de détails sur tcra.fr